

Blanchiment d'argent : près de 2 000 déclarations de soupçon en une année

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5296 - Mercredi 10 février 2021 - Prix : 10 DA

Oran

Démantèlement d'un réseau de trafiquants de cocaïne

Page 16

Mouloud Bakli, expert : «Aller vite vers la transition énergétique»

Énergies renouvelables : un énorme retard à rattraper

Page 2

Le procès qu'il ne faut pas perdre

Par Mohamed Habili

A plus d'un titre, Donald Trump, dont le procès en destitution a commencé hier, est déjà quelqu'un qui appartient à l'histoire de son pays, et peut-être même à celle du monde : en tant que 45^e président des Etats-Unis en premier lieu, puis pour avoir été par deux fois «impeached», et troisièmement, pour avoir été soit condamné soit acquitté au bout du procès qui lui est fait actuellement. Des deux possibilités, la condamnation et l'acquittement, la deuxième est pour le moment arithmétiquement, si l'on peut dire, de loin la plus probable. En effet, en plus des 50 voix dans la balance de la condamnation, il ne faudrait pas moins de 17 républicains qui ajoutent les leurs pour que le compte des deux tiers réglementaires soit atteint. Autrement, c'est l'acquittement. Un scénario théoriquement possible, certes, mais dans la réalité fortement improbable. Il pourrait bien se trouver un ou deux sénateurs républicains, en plus de Mitt Romney le sénateur de l'Utah, pour voter la destitution de Trump, mais guère plus. De sorte qu'on peut dire que les jeux étaient faits avant même de commencer. Si l'on connaissait le jour où le procès s'achève, on n'aurait qu'à s'y transporter par la pensée, en se disant que voilà donc le début d'un nouveau chapitre de l'histoire des Etats-Unis.

Suite en page 3

«85 % des sites électroniques algériens ne sont pas sécurisés»

Belhimer : l'Algérie est «la cible d'une guerre électronique étrangère structurée»



Ph/D. R.

«L'Algérie est la cible d'une guerre électronique étrangère structurée qui a visé les institutions de la République, en particulier l'Armée nationale», a indiqué le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, ajoutant que malheureusement 85 % des sites électroniques algériens ne sont pas sécurisés contre une éventuelle attaque à grande échelle. Page 2

Le DG de l'Institut Pasteur au sujet du vaccin anti-Covid

«Aucun effet secondaire n'est enregistré»

Page 3

Logements AADL (02/2013) à Béjaïa

Les souscripteurs reviennent à la charge

Page 16

«85 % des sites électroniques algériens ne sont pas sécurisés»

Belhimer : l'Algérie est «la cible d'une guerre électronique étrangère structurée»

■ «L'Algérie est la cible d'une guerre électronique étrangère structurée qui a visé les institutions de la République, en particulier l'Armée nationale», a indiqué le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, ajoutant que malheureusement 85 % des sites électroniques algériens ne sont pas sécurisés contre une éventuelle attaque à grande échelle.



Par Thinhinene Khouchi

Lors de sa participation aux activités de la journée parlementaire sur la cybercriminalité et ses retombées sur la sécurité du pays et du citoyen, organisée par la Commission Défense nationale de l'APN (Cercle national de l'Armée), Ammar Belhimer a indiqué que la cybercriminalité est une réalité en Algérie, comme partout ailleurs dans le monde. «C'est un exemple des conséquences négatives induites par les progrès technologiques», assurait, hier, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement. Belhimer, a rappelé notamment les conséquences «désastreuses» de ces «guerres virtuelles» ainsi que «le cyber espionnage» sur les rela-

tions entre pays, d'autant que «l'ennemi n'est pas connu et encore moins visible». L'Algérie n'est pas en reste. Sans pour autant désigner un responsable direct, Ammar Belhimer assure cependant que notre pays et ses institutions sont les cibles de la cybercriminalité. Relevant en outre que 85 % des sites électroniques algériens ne sont pas sécurisés contre une éventuelle attaque à grande échelle, le ministre de la Communication a renouvelé son appel à une «souveraineté cybernétique», l'Algérie étant, en effet, l'un des «pays les moins sécurisés au monde». En outre, il a indiqué que plus de 70 % des Algériens parcourent les médias électroniques d'information sur leur téléphone. Le ministre a souligné la nécessité de travailler à produire un conte-

nu numérique national de qualité et sécuriser le réseau et les sites Web. «La lutte contre la cybercriminalité nécessite la participation de tous les acteurs de la société», a-t-il déclaré. «Faire face à la cybercriminalité nécessite la participation de tous les acteurs», a indiqué Belhimer, soulignant que chaque institution devrait avoir un rôle dans cette lutte. «Les institutions médiatiques, les partis politiques, même les mosquées et les imams et les organisations de la société civile devraient contribuer à lutter contre ces crimes, considérés comme des guerres qui visent des pays et sont plus dangereux que les guerres conventionnelles». En outre, il a assuré que «les partis étrangers parient sur l'échec de la voie démocratique que les élections libres et le mouvement

populaire ont choisi de suivre pour une Algérie nouvelle». A ce propos, Belhimer a expliqué que «cette guerre a visé les institutions de la République, en particulier l'Armée nationale, qui n'a pas demandé pardon aux ennemis d'hier et d'aujourd'hui pour sa fermeté et n'a pas hésité à défendre la sécurité et la sûreté de la patrie avec tout le coura-

ge». Il est à noter que le ministre de la Communication avait récemment affirmé que «l'Algérie était l'un des pays les plus exposés à la cybercriminalité» mais qu'il «est capable de faire face aux différentes formes de cybercriminalité», et ce «grâce à ses moyens juridiques et ses potentialités humaines et matérielles». En effet, il a révélé que «la société Kaspersky a fait échouer 95 000 attaques électroniques contre notre pays», soulignant qu'en 2018 «il a été classé premier pays arabe et 14^e au monde à être exposé aux attaques électroniques». Dans le même sens, le ministre de la Communication a ajouté qu'en novembre 2020, «le site Facebook a démantelé sept réseaux activant en faux comptes et pages dans cinq pays, dont le Maroc». Par ailleurs, le porte-parole du gouvernement a assuré que «cette guerre électronique malveillante est contrée au moment opportun», soulignant «l'efficacité des médias nationaux publics et privés», mais également «la réponse des citoyens aux détracteurs de l'Algérie sur les réseaux sociaux». Belhimer a fait savoir que «l'opérateur public Algérie Télécom a créé un centre opérationnel de cyber sécurité», dans le but de «contrer toutes les attaques électroniques ciblant l'ensemble des structures de l'entreprise». T. K.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 6 décès et 246 nouveaux cas

L'Algérie a enregistré 6 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, deux cas de plus qu'hier (4), portant à 2 924 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une remontée, avec 246 cas, soit 21 cas de plus par rapport au bilan d'hier (225), pour atteindre, au total, 109 559 cas confirmés.

R. N.

Mouloud Bakli, expert : «Aller vite vers la transition énergétique»

Énergies renouvelables : un énorme retard à rattraper

Alors que leur développement est placé en tant que priorité nationale, le pays accuse un énorme retard dans le domaine des énergies renouvelables. Tel est le constat amer fait par Mouloud Bakli, expert en énergies renouvelables, pour lequel il faut très vite agir avant qu'il ne soit trop tard.

Les énergies renouvelables se placent au cœur des politiques énergétique et économique menées par l'Algérie. Pourtant, le constat n'est pas reluisant. Le retard est énorme de l'avis des spécialistes en économie.

Pour rattraper ce grand retard, l'expert en énergies renouvelables, Mouloud Bakli, suggère comme premier pas de mettre en place, dans les plus brefs délais, un pôle fort, qui sera une sorte de

guichet unique, fédérateur et chef d'orchestre de cette transition énergétique tant attendue et dont on parle depuis des années. «La priorité des priorités du gouvernement est de mettre en place ce pôle, dont on parle depuis des années. Des pays maghrébins et africains comme l'Égypte l'ont déjà fait», a-t-il déclaré dans le même contexte.

Mais pourquoi le développement des énergies renouvelables dans notre pays accuse un tel retard ? Selon le diagnostic de cet expert en énergies renouvelables, «nous sommes totalement à côté de ce qu'il faudrait faire». «Il y a une sorte de cacophonie», a-t-il dit, indiquant qu'actuellement l'Algérie importe des produits que certains opérateurs algériens exportent. Il cite l'exemple des structures métal-

liques. «Celles-ci sont exportées au Soudan et au Sénégal et surtout elles sont moins chères que les produits chinois», a-t-il indiqué, précisant qu'importer ce que nous produisons déjà est un coup de massue à l'égard des industriels algériens qui se sont investis depuis plusieurs années. Pour l'invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio nationale, «notre pays n'a pas besoin d'opérateurs étrangers, sauf dans des secteurs cibles et complémentaires, en concertation avec les acteurs locaux». «L'Algérie des acteurs industriels est adacieuse, il faut que les décideurs s'associent avec nous (cluster, club energia...), a-t-il affirmé. L'expert rassure que le pays dispose d'une industrie florissante et un savoir-faire reconnu, qui se développe depuis une décennie.

A côté de cette urgence d'aller vite vers une transition énergétique, l'invité estime qu'aujourd'hui il va falloir trouver les moyens d'intéresser les éventuels investisseurs dans le domaine des énergies renouvelables.

«Il faut s'ouvrir aux financements extérieurs, qui sont au cœur des énergies renouvelables», a-t-il souligné. «Il n'y aura pas de salaire sans financement. Il faut attirer les grandes institutions financières internationales pour venir s'investir en Algérie, prendre des parts dans le projet et repartir au bout de cinq ans», a-t-il ajouté. De plus, il précise qu'«on doit être solvable financièrement et les contrats être aux normes internationales, c'est ce qu'on appelle la bancabilité».

Louisa Ait Ramdane

Cellule de traitement du renseignement financier

Blanchiment d'argent : près de 2 000 déclarations de soupçon en une année

■ La Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) a reçu plus de 1 900 déclarations de soupçon en 2020, transmises particulièrement des banques et des établissements financiers, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, a indiqué, hier, le ministère des Finances dans son rapport d'activité de l'année écoulée.



Par Meriem Benchaouia

Le bilan de cet organe relevant du ministère des Finances fait ressortir que 1 924 déclarations de soupçon avaient été enregistrées au niveau de la CTRF durant l'année 2020, selon la même source. Durant la période allant de 2018 à novembre 2020, la cellule a reçu un total de 6 354 déclarations de la part des banques et établissements financiers dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent. Elle a également été destinataire, entre 2018 et novembre 2020, de 398 rapports confidentiels de l'administration des Douanes, des Impôts, de l'Inspection générale des finances (IGF) et de la Banque d'Algérie, dont 54 au titre de l'année 2020, ajoute la même source. Au titre de l'année 2020, l'exploitation des informations sus citées a permis à la CTRF de signaler tous les

cas suspects aux autorités nationales concernées. De plus, la CTRF a transmis aux autorités judiciaires 11 dossiers résultant des analyses spontanées réalisées sur les déclarations de soupçon, rapports confidentiels ou informations spontanées en provenance des cellules étrangères homologues. Dans ce cadre, le document souligne que la CTRF avait «intensifié les actions de coopération avec ses homologues étrangers pour lutter contre le blanchiment d'argent, les transferts illicites et le financement du terrorisme». Pour rappel, les missions de la CTRF consistent à traiter le renseignement financier recueilli à travers les déclarations de soupçon émanant des institutions financières ainsi que des professions non financières (notaires, avocats, huissiers de justice, commissaires priseurs, experts comptables, commissaires aux comptes, commis-

sionnaires en douanes, intermédiaires en opérations de bourse, agents immobiliers, concessionnaires automobiles notamment), concernant des transactions ou opérations douteuses. Par ailleurs, l'Inspection générale des finances (IGF) a engagé plus de 145 missions d'inspection et a notifié plus de 280 rapports de base et de synthèse en 2020, dans le cadre du contrôle de la dépense publique, a indiqué le ministère des Finances dans son rapport d'activités pour l'année écoulée. L'IGF a pris en charge également des missions thématiques et d'évaluation de politiques publiques et a préparé son programme triennal d'intervention (2021-2023) avec l'inscription de missions thématiques répondant à des problématiques d'intérêt national, souligne la même source. Elle a procédé, par ailleurs, à la normalisation des procédures et méthodes de tra-

vail à travers notamment la mise à jour du manuel des procédures opérationnelles et à la validation de la charte d'éthique et de déontologie et la mise en place du comité d'éthique. En matière de modernisation, l'IGF a procédé, durant l'année 2020, à la mise en place de son site intranet, la dématérialisation des procédures de suivi des missions à travers le lancement de la version actualisée du logiciel de suivi de missions, et à la mise en œuvre du logiciel de gestion de base de données des entités. Dans le domaine de la coopération, il y a eu le lancement en 2020 de trois actions dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association avec l'Union européenne (P3A) portant sur la formation de formateurs, et l'appui à l'IGF pour la mise en place de l'intranet et du système intégré d'information.

M. B.

Le DG de l'Institut Pasteur au sujet du vaccin anti-Covid «Aucun effet secondaire n'est enregistré»

Le directeur général de l'Institut Pasteur d'Alger, Fawzi Derrar, a affirmé, hier, qu'aucun effet secondaire n'a été enregistré auprès des personnes vaccinées, depuis le début de la campagne de vaccination contre le coronavirus. S'exprimant à Ennahar TV, M. Derrar a indiqué que toutes «les wilayas du pays ont reçu un premier quota du vaccin» en attendant la suite. Pour répondre à la demande et pouvoir couvrir tous les besoins du pays en vaccin, il dira que d'autres acquisitions seront opérées prochainement. Selon lui, l'Algérie œuvre «à acquérir le vaccin chinois durant

ce mois de février». L'orateur a expliqué que des négociations ont été engagées avec le partenaire chinois, une autorisation a été accordée pour ce faire. Le DG de l'Institut Pasteur a ajouté que le vaccin chinois est l'un de ceux qui sont soumis à l'examen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Agence nationale du médicament a, de son côté, donné son accord pour l'acquisition de ce vaccin. «Une fois ce médicament enregistré, il sera procédé à son importation», a-t-il expliqué. L'Algérie, qui ambitionne d'accélérer sa campagne de vaccination contre le Covid-19, «compte l'acquérir en ce mois de

février», a indiqué Faouzi Derrar. Par ailleurs, il dira que les autorités publiques ont décidé d'acquiescer «un nombre total de 40 millions de doses de vaccin». Pour parvenir à cet objectif qui permettra une large vaccination de la population, il dira que 5 accords ont été signés avec différents producteurs mondiaux de vaccin. Cela devrait permettre au pays de s'approvisionner à l'avenir, en suffisamment de doses malgré la pression exprimée à travers le monde sur le vaccin. Selon Derrar, l'Algérie est actuellement en négociations très avancées avec les partenaires russe, chinois et améri-

caïn. L'achat du vaccin sera effectué une fois les négociations arrivées à leur terme. Sur un autre plan, le directeur de l'Institut Pasteur d'Alger a expliqué que la production du vaccin demande une stratégie, requiert de ne pas tomber dans la précipitation ainsi que d'autres conditions. La mise en place d'une stratégie en Algérie, a-t-il détaillé, va prendre beaucoup de temps pour réunir toutes les conditions de production selon les normes internationales. Cet aspect, a-t-il souligné, relève des prérogatives du ministère de l'Industrie pharmaceutique.

Faouzi Derrar, s'exprimant sur

LA QUESTION DU JOUR

Le procès qu'il ne faut pas perdre

Suite de la page une

La condamnation, en revanche, si c'est elle qui pesait le plus lourd dans la balance, ne serait en revanche que la poursuite de ce qui est déjà depuis non pas l'élection de Joe Biden mais son entrée à la Maison-Blanche un certain 20 janvier. Entre les deux, en effet, il y a eu le 6 janvier, l'envahissement du Capitole, un événement et des scènes de chaos que les Etats-Unis ne sont pas près d'oublier. L'acquiescement est une rupture dans une séquence qui aura duré moins d'un mois, à moins que le procès qui s'ouvre tire en longueur, ce qui est difficilement envisageable. Un Trump acquitté, c'est un Trump réhabilité, revigoré, encore plus populaire dans son camp, et à l'inverse plus nuisible qu'il ne l'a jamais été à ses adversaires, où qu'ils soient d'ailleurs sur l'échiquier politique. Son acquiescement est sa rampe de lancement à même de le propulser vers la réélection. Nul doute à avoir à cet égard : il repartira en campagne le jour, sinon dans l'heure qui suit son acquiescement. La nouvelle administration pourra-t-elle gouverner un pays où l'un des deux principaux camps s'est remis en campagne, comme si on était non pas au début d'un mandat présidentiel mais à sa fin ? Or tel serait le climat régnant si Trump était acquitté. Voilà pourquoi il ne fallait faire ce procès que dans l'incertitude de le faire accoucher d'une condamnation à la mort politique de l'accusé. Entre pas-de-procès-du tout et un procès qui l'innocente, le premier choix était préférable, même s'il n'était pas sans présenter des inconvénients. Rien ne peut être plus mauvais pour la stabilité politique des Etats-Unis qu'un procès tournant à l'avantage de Trump. Cet homme n'est pas le même que celui qui a été élu en novembre 2016. Entre-temps, il est devenu un leader politique, le chef de l'extrême-droite américaine, qu'il a réussi à fédérer autour de lui. Il peut se passer du parti républicain. C'est le parti républicain qui ne peut plus se passer de lui. Celui-ci le condamnerait non moins sûrement que le parti démocrate sinon. La vieille-garde républicaine, incarnée notamment par Romney, les Bush, les Cheney, et d'une façon plus vacillante par Mitch McConnell, sont devenus des étrangers dans leur propre maison.

M. H.

la vaccination contre le Covid-19 qui va durer toute l'année en cours, expliquera que tous les efforts au sein de l'Institut Pasteur sont concentrés sur l'acquisition du vaccin afin de pouvoir vacciner le maximum de citoyens.

Aomar Fekrache

Haut Conseil islamique/Bilan 2020

Plus de 1 000 séances de conciliation pour résoudre les litiges sociaux

n Le Haut Conseil islamique a tenu, durant l'année 2020, plus de 1 000 séances de conciliation dans le cadre de ses efforts pour la résolution des litiges sociaux, y compris ceux soumis à la Justice, a révélé, hier, Beghdad Mohamed, directeur de la documentation et de l'information au niveau dudit Conseil.

Par Lina Gh.

Dans le cadre des efforts du HCI pour la résolution des différents litiges sociaux, 1 011 séances de conciliation ont été tenues et des fatwas (avis religieux) ont été émises sur de nombreux litiges opposant des individus et des familles, a précisé M. Beghdad à l'APS.

Le HCI a toujours œuvré, dans le cadre de ses missions, à prendre en charge les préoccupations des citoyens et à proposer des services religieux pour répondre à leurs questions et interrogations.

Les membres du HCI produisent

des conseils et organisent des séances de conciliation pour les litiges opposant des individus, conformément aux dispositions des lois relatives à la conciliation et la médiation.

Ils ont également tenu des séances de conciliation de différents litiges entre les individus, mais aussi entre les familles dont des litiges d'ordre foncier, social et commercial ainsi que des fatwas.

Ces efforts ont permis de résoudre à l'amiable la majorité des litiges, a-t-il dit, précisant que les services religieux fournis dans le cadre des séances de conciliation et des consultations ont concerné 43 wilayas à tra-



vers le pays. Il a été fait appel, dans le traitement de ces affaires, à des huissiers de justice, des notaires agréés et des Conseils scientifiques relevant du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, représentés par les directions de wilaya dudit ministère, ajoute M. Beghdad. L'intervenant a réaffirmé que toutes les affaires réglées par «voie de conciliation» ont traîné pendant des années

au niveau de la justice, notamment celles relatives à l'héritage qui constitue l'une des principales «sources de litige» à l'origine des divisions familiales.

Et d'ajouter : «Le règlement des affaires par voie de conciliation est le fruit de la conjugaison des efforts des membres du Conseil qui vouent une grande importance au principe de «concertation» pour faire aboutir les démarches visant à consa-

crer les valeurs de conciliation». «La jurisprudence et la promotion de l'avis religieux relèvent des missions du HCI», a-t-il ajouté, précisant que ladite instance œuvre à développer toute action à même d'encourager ou de promouvoir l'effort de réflexion et de jurisprudence, outre la prise en charge des questions liées à la religion pour corriger les fausses idées reçues et diffuser la culture de tolérance.

L. Gh.

Finances

Plusieurs avancées dans la numérisation du secteur en 2020

Plusieurs avancées ont été enregistrées dans le secteur de la finance nationale en 2020, dans le cadre de l'amélioration du service public, notamment via la numérisation des procédures au niveau de ses institutions, a indiqué le ministère des Finances dans son rapport d'activités pour l'année écoulée. Selon le document, des avancées ont été enregistrées dans la numérisation et la simplification des procédures au niveau de plusieurs institutions sous tutelle du ministère des Finances durant l'année 2020 dans le cadre de l'amélioration du service public. Ces évolutions ont touché le département ministériel ainsi que les secteurs des Impôts, du Trésor public, du cadastre et des Douanes.

Dans le cadre de la simplification des procédures et la lutte contre la bureaucratie, le ministère des Finances a procédé à la création d'un nouveau portail Web pour le ministère, offrant de nouveaux services

aux citoyens, notamment celui du dépôt des requêtes en ligne. Les réponses parviennent au citoyen dans un délai de 3 jours, note le rapport.

Par ailleurs, l'administration fiscale a mis en ligne une batterie d'environ 43 imprimés téléchargeables dont neuf remplissables en vue de permettre au contribuable de faire les déclarations relatives à l'IBS, IRG, IFU, TAP, TVA et la taxe foncière. S'agissant de l'administration du cadastre, il a été procédé à la création de deux espaces sur le portail Web, le premier destiné au grand public offrant la possibilité de faire une demande d'extrait de plan ou une demande de documents archives, le deuxième dédié aux professionnels. 13 documents téléchargeables ont été également mis en ligne.

L'Agence nationale du cadastre (ANC) a procédé à la mise en place en 2020 du paiement électronique des redevances de délivrance de la documentation cadastrale,

en mode à proximité en utilisant les TPE au niveau des sites de délivrance, et en mode à distance via la plateforme cadastrale de délivrance en ligne WathikaCad.

Domaines publics : 12 millions de documents numérisés

Au niveau de l'administration fiscale, «la mise en place du système d'information «Jibayatic» assurera une gestion dématérialisée des différents impôts et taxes en instituant, progressivement, la télédéclaration et le télépaiement de ces droits. Il est actuellement en cours de déploiement», fait savoir le rapport.

L'administration des domaines a simplifié une grande partie de ses procédures. Elle a également pratiquement achevé le processus de dématérialisation de la documentation foncière au niveau

des conservations foncières. Ainsi, près de 12 millions de documents ont été numérisés.

De plus, il a été procédé, durant 2020, à la numérisation de l'activité douanière à travers la conception du nouveau système d'information actuellement en cours de développement. «Dans ce cadre, l'administration des douanes a acquis son Data center et a finalisé le re-engineering de tous les processus de l'activité douanière», précise le ministère.

Les Douanes ont par ailleurs mis en place le Centre national de l'information et de la documentation douanière qui constitue la source de base sur le commerce extérieur. En outre, le système d'information du Trésor (SIT) est pratiquement «opérationnel», permettant l'automatisation de l'activité des trésoreries et la consolidation au niveau de l'Agence comptable centrale du Trésor (l'ACCT).

Maya H.

Banques publiques

75 agences ont proposé des produits de la finance islamique en 2020

Les banques publiques ont pu proposer des produits de la finance islamique en 2020 au niveau de 75 agences à travers le territoire national, a indiqué le ministère des Finances dans son rapport d'activités pour l'année écoulée.

Selon le rapport, «les banques publiques ont procédé, au cours du deuxième semestre de l'année 2020, au lancement de nouveaux produits Charia compatibles, au niveau de 75 de leurs agences sur le territoire national», notamment depuis la réception de leurs autorisations émises par la Banque d'Algérie.

«Il convient aussi de signaler le lancement de 12 agences digitales (au niveau des banques publiques) permettant de nouvelles fonctionnalités, notamment la consultation du solde à distance, la demande des chèques et des cartes bancaires en ligne ainsi que les relevés des transactions. Les banques publiques se préparent également au lancement du e-banking et du m-banking», est-il indiqué dans le bilan.

S'agissant des assurances, un projet de décret sur le produit Takaful a été élaboré en 2020 et transmis au Secrétariat général

du gouvernement dans le cadre du développement de l'assurance alternative.

Le rapport évoque également la mise en exploitation du paiement électronique «e-paiement» de certains produits d'assurance (de dommages et de personnes), qui s'est développé davantage en 2020. Le mobile paiement est en cours de préparation, ajoute la même source.

«Il faut souligner également la généralisation des TPE dans les agences des compagnies publiques d'assurance», fait observer le document.

Par ailleurs, le ministère fait

savoir que dans le cadre de l'amélioration des capacités d'analyse, de prévision et de prospective, il a été réalisé des études portant sur l'«Algérie vision 2035», le capital humain, la transition démographique, l'estimation du potentiel de la croissance économique en Algérie à long terme ainsi que l'estimation des principaux indicateurs liés au commerce extérieur et sur l'évaluation de l'impact du coronavirus sur l'Algérie.

Toujours s'agissant du bilan de l'année 2020 du secteur des Finances, le ministère a engagé en mars dernier, dans le cadre

des relations économiques et financières internationales, le processus de l'adhésion de l'Algérie à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Cette adhésion a été approuvée par le Conseil des gouverneurs de la BERD en juillet 2020, indique le rapport.

«Le ministère des Finances a assuré également les engagements financiers de l'Etat au titre des participations et contributions aux institutions et organisations multilatérales», souligne le document.

Hafsa B.

Pétrole

Le panier de l'Opep à 59,58 dollars

■ Le panier de l'Opep, constitué de prix de référence de 13 pétroles bruts dont le Sahara Blend algérien, a atteint son plus haut niveau depuis le début de la crise du marché pétrolier, provoquée par la pandémie Covid-19.



P.H.D.R.

Par Samia Y.

Selon les données publiées hier par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, le panier de référence de l'Opep (ORB) s'est élevé lundi à

59,58 dollars le baril, contre 58,92 en fin de la semaine écoulée.

Il s'agit de son plus haut niveau depuis fin janvier 2020, sachant qu'il avait chuté à 12,22 dollars en avril dernier. En mars 2020, l'ORB avait baissé de

21,61 dollars, ou 38,9 % pour s'établir à 33,92 dollars le baril. Pour le mois courant, le brut de l'Opep maintient sa tendance haussière, boostée notamment par les efforts de l'Organisation et ses alliés pour rééquilibrer le marché pétrolier. Cette hausse

intervient au lendemain de l'affirmation de l'engagement des producteurs de l'Opep+ à poursuivre leurs efforts, à travers notamment une baisse de production pétrolière de 7,2 millions de barils par jour depuis janvier dernier. Ils avaient affiché, lors de la 26^e réunion du Comité ministériel conjoint de suivi (JMMC), tenue mercredi dernier, leur optimisme quant à une reprise de l'économie mondiale, et par ricochet celle de la demande de pétrole brut. «Le JMMC a observé que si les perspectives économiques et la demande de pétrole resteraient incertaines dans les mois à venir, le déploiement progressif de vaccins dans le monde est un facteur positif pour le reste de l'année, stimulant l'économie mondiale et la demande de pétrole», lit-t-on dans le communiqué final de la réunion. A noter que depuis les décisions prises en avril 2020, les signataires de

la Déclaration de coopération ont ajusté la production de pétrole à la baisse de 2,1 milliards de barils au total. En matière de conformité au niveau de baisse de production, plusieurs pays ont exprimé, fin de la semaine écoulée, leur engagement total à compenser les volumes surproduits, à l'instar du Kazakhstan et de l'Irak. A cela s'ajoutent les premières campagnes de vaccination contre le Covid-19, ce qui laisse la voie à une possible reprise de la demande et une levée graduelle des mesures de restrictions, notamment celles de déplacement. **S. Y.**

Gaz naturel liquéfié Deux entreprises française et japonaise remportent un méga-contrat au Qatar

LE FRANÇAIS Technip Energies et son partenaire japonais Chiyoda Corp ont décroché un méga-contrat pour augmenter à terme de 43 % la production de gaz naturel liquéfié (GNL) du Qatar, dans le cadre du plus grand projet GNL au monde. La partie du projet confiée à la coentreprise franco-japonaise CTJV, qui totalise 13 milliards de dollars selon plusieurs médias, consiste en la livraison de quatre unités géantes de liquéfaction de gaz naturel et d'infrastructures associées, à expliqué la firme d'ingénierie pétrochimique Chiyoda Corp dans un communiqué publié hier. Ces nouvelles installations seront reliées au plus grand gisement de gaz naturel au monde, le champ offshore North Field, que le Qatar partage avec l'Iran. Ces nouveaux équipements devront progressivement entrer en service à partir de fin 2025, pour permettre à la production de GNL du Qatar de passer de 77 à 110 millions de tonnes par an dans la seconde moitié de la décennie. Le projet comprend aussi la création d'un vaste dispositif de capture et de stockage de CO₂, afin de réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre des nouvelles unités de production par rapport à des sites similaires, a précisé Chiyoda. Le North Field East Project (NFE) du Qatar, qui représente un investissement total de 28,75 milliards de dollars, est le plus grand projet GNL au monde, a rappelé lundi son commanditaire, le géant public des hydrocarbures Qatar Petroleum. Il devrait être suivi à partir de 2027 d'une seconde phase, le North Field South Project (NFS), pour porter la production nationale de GNL à 126 millions de tonnes par an. Le Qatar est déjà le plus grand producteur et exportateur mondial de gaz naturel liquéfié. **R. E.**

Registre du commerce

Plus de 2,1 millions inscriptions au 5 janvier

Le nombre des commerçants en exercice immatriculés au registre du commerce à travers le territoire national s'élève à 2 126 349 personnes physiques et morales au 5 janvier 2021, a-t-on appris, hier, auprès du Centre national du registre de commerce (Cnrc). Selon un document dis-

tribué à la presse, en marge des journées nationales sur le registre du commerce, le nombre des sociétés immatriculées au registre du commerce jusqu'au 5 janvier 2021 s'élève à 245 251 sociétés. Les activités de ces sociétés sont réparties comme suit : production de marchandise (75 037 sociétés), pro-

duction artisanale (1 666), distribution en gros (24 053), importation (43 017), distribution en détail (19 152), services (79 367) et exportation (2 959), précise la même source. Concernant le troc, les statistiques du Cnrc font état de 259 personnes activant dans ce domaine jusqu'au 5 janvier dernier, dont 228 personnes

physiques et 31 personnes morales.

La wilaya d'Adrar enregistre le plus grand nombre de commerçants activant dans le domaine du commerce de troc, avec 144 personnes physiques et 9 personnes morales, ajoute la même source.

Sara B.

France

L'activité en janvier 5 % en dessous de son niveau d'avant-crise

L'activité en France s'est stabilisée en janvier à 5 % en dessous de son niveau d'avant-crise, «malgré la poursuite et le renforcement du couvre-feu», selon une note de conjoncture publiée, hier, par la Banque de France. Le gouverneur de la banque centrale française, François Villeroy de Galhau, a par ailleurs confirmé une prévision de croissance de 5 % pour 2021, la qualifiant de «robuste et plutôt prudente», dans un entretien aux journaux du groupe Ebra.

De son côté, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) avait jugé la semaine dernière que l'objectif

du gouvernement d'une croissance de 6 % du Produit intérieur brut français en 2021 restait atteignable.

La Banque de France a révisé hier en hausse le niveau d'activité pour novembre et décembre, respectivement à 7 % (contre 11 % estimés le 13 janvier) et 5 % (contre 7 %), suite à la publication des comptes nationaux trimestriels de l'Insee, meilleurs que prévu pour le quatrième trimestre.

«Cette résilience est à la fois une bonne surprise sur la fin 2020, et une réassurance pour 2021», selon M. Villeroy de Galhau. L'activité en février serait comparable à celle de janvier,

toujours à 5 % en dessous du niveau d'avant-crise, estime encore la note de conjoncture.

Si cette tendance devait se maintenir également en mars, cela signifierait une croissance nulle au premier trimestre. «Mais nous l'avons constaté l'été dernier puis en décembre : dès que des restrictions ont été levées, le retour des consommateurs et de leur confiance a été spectaculaire», assure le gouverneur de la Banque de France. Dans l'industrie, l'utilisation des capacités de production est de 74 % en janvier, contre 79 % avant la crise, selon l'enquête réalisée par l'Institut du 27 janvier au 3 février auprès de 8 500 entreprises.

Dans les services, elle fait sans surprise apparaître une «forte hétérogénéité entre secteurs» avec un faible niveau d'activité dans l'hôtellerie et la restauration, frappées de plein fouet par les restrictions sanitaires mises en place pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. A l'inverse, «les services aux entreprises sont bien orientés, notamment la publicité et le conseil de gestion, de même que la location de matériels et d'automobiles». Et dans le bâtiment, «l'activité est stable dans l'ensemble en janvier et reste proche de son niveau d'avant-crise», toujours selon la banque centrale.

Nabila T.

Energie

Total annonce une perte de 7,2 milliards de dollars en 2020

Le groupe pétrolier et gazier Total a annoncé, hier, une perte nette de 7,2 milliards de dollars en 2020, contre un bénéfice de 11,2 milliards en 2019, en raison de la crise de la pandémie de Covid-19 qui a pesé sur les cours pétroliers et de dépréciations déjà annoncées. Le groupe, qui veut prendre le nom de TotalEnergies pour mieux refléter la transition énergétique, a vu son bénéfice

net ajusté – qui exclut des éléments exceptionnels et sert de référence – chuter de 66 % à 4,06 milliards de dollars. «L'année 2020 a connu deux crises majeures : celle de la pandémie de Covid-19 qui a fortement affecté la demande mondiale, et celle du pétrole qui a conduit les prix du Brent à un niveau inférieur à 20 dollars par baril au cours du deuxième trimestre», a rappelé le P-DG Patrick

Pouyanné, cité dans le communiqué. Comme tous ses concurrents, le groupe Total a ainsi souffert de ces circonstances. Il a aussi vu sa production d'hydrocarbures reculer de 5 % l'an dernier. Les résultats nets sont également plombés par les dépréciations d'actifs de 8,1 milliards de dollars – dont 7 milliards portant sur les sables bitumineux au Canada – annoncés en juillet en raison de la faiblesse des cours et

de nouveaux objectifs climatiques. «Le groupe affirme sa volonté de se transformer en une compagnie multi-énergies pour répondre au double défi de la transition énergétique : plus d'énergie, moins d'émissions», a souligné Patrick Pouyanné. C'est pour cette raison que le nouveau nom de TotalEnergies sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires en mai, a-t-il expliqué. **Farid K.**

Climat

Le cycle de La Niña a atteint son pic

■ Le phénomène climatique La Niña de 2020-2021 a atteint son pic mais son impact sur les températures, les pluies et les tempêtes devrait se poursuivre, a estimé, hier, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'agence spécialisée de l'ONU.

Par Hocine H.

Le phénomène La Niña correspond au refroidissement à grande échelle des eaux de surface dans le centre et l'est du Pacifique équatorial, associé à des variations de la circulation atmosphérique tropicale. Il se produit de façon irrégulière tous les deux à sept ans.

Ce phénomène, qui a de multiples impacts sur la météo à travers le monde, est l'inverse du phénomène El Niño, phénomène de réchauffement des eaux de surface près des côtes d'Amérique du Sud.

Selon les indicateurs atmosphériques et océaniques, les conditions de La Niña sont en place depuis août-septembre

2020. «La Niña a atteint un pic en octobre-novembre en tant qu'événement de force modérée», a commenté l'OMM.

D'après l'OMM, il est très probable (65 %) que La Niña perdure jusqu'à février-avril. Les probabilités s'inversent ensuite rapidement, avec 70 % de chance que le Pacifique tropical revienne à une situation neutre du cycle en avril-juin.

«El Niño et La Niña sont des moteurs majeurs du système climatique de la Terre», a commenté le secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas.

«Mais tous les événements naturels climatiques se produisent aujourd'hui dans un contexte de changement climatique induit par les humains, avec une hausse des températures mondiales, une exacerbation de la météo extrême, un impact sur les modèles d'intempéries saisonnières et une complication de la prévention et de la gestion des catastrophes», a-t-il poursuivi.

Les effets temporaires de refroidissement mondial de La



Niña n'ont pas été suffisants pour empêcher que 2020 soit l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées.

Selon l'OMM, les températures devraient se situer au-dessus de la normale sur l'essentiel du globe en février-avril 2021.

Les effets de La Niña devraient aussi perdurer du point de vue des intempéries en février-avril.

H. H.

Environnement/Démographie

Le Zimbabwe risque de perdre ses zones humides d'ici à 2040

LE ZIMBABWE risque de perdre la totalité de ses zones humides d'ici à 2040 si aucune mesure n'est prise pour les sauver, a mis en garde, dimanche, le ministre zimbabwéen de l'Environnement et du Tourisme, Mangaliso Ndhlovu.

«La croissance démographique, l'urbanisation et les modes de consommation constituent des facteurs majeurs qui exercent une très grande pression sur les zones humides et les ressources hydriques», a déclaré M. Ndhlovu lors d'une réunion virtuelle à l'occasion de la commémoration de la Journée mondiale des zones humides.

Au Zimbabwe, les zones humides représentent environ 4 % de la superficie totale du pays, y compris les barrages et les lacs, a-t-il précisé, notant que seulement 21 % se trouvent dans une situation stable.

Outre son rôle comme source de nourriture et de moyens de subsistance pour des millions de personnes et d'être vivants, les zones humides jouent d'autres fonctions essentielles, notamment dans la protection contre les inondations, les sécheresses et les catastrophes naturelles, a soutenu M. Ndhlovu.

Par ailleurs, a-t-il signalé, ces zones disposent d'une riche biodiversité et ont la capacité de stocker plus de carbone que tout autre écosystème.

R. E.

En 2018

La pollution liée aux énergies fossiles responsable de plus de 8 millions de morts prématurées

La pollution provoquée par les énergies fossiles a été responsable de plus de 8 millions de morts prématurées en 2018, soit 20 % des adultes décédés dans le monde, selon une étude publiée, hier, dans la revue scientifique *Environmental Research*.

Et le cocktail toxique de particules fines générées par la combustion du pétrole, du gaz et surtout du charbon, est responsable d'au moins un quart de la mortalité dans une demi-douzaine de pays, tous en Asie, selon les auteurs de l'étude.

«On parle souvent du danger de la combustion des énergies fossiles dans le contexte des émissions de CO2 et du changement climatique. On néglige les impacts sanitaires potentiels», a indiqué l'un des co-auteurs, Joel Schwartz, de la Chan School of Public Health de l'Université de Harvard.

Selon de précédentes recherches, la pollution de l'air raccourcit de plus de deux ans l'espérance de vie, en moyenne. Et l'Asie est la plus touchée, avec une espérance de vie réduite de plus de 4 ans en Chine notamment, contre huit mois en Europe.

La nouvelle étude multiplie par deux de précédentes estimations du nombre de morts liées à la pollution générée par les énergies fossiles.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la pollution de l'air (qui inclut la pollution liée à la cuisson ou au chauffage

dans les foyers) tue 7 millions de personnes par an, dont 4,2 millions liés à la pollution extérieure. Les dernières données de l'observatoire «Global Burden of Disease», qui répertorie les causes de mortalité à travers le monde, sont similaires.

Ces deux estimations se basent sur des données satellitaires et des relevés de surface pour déterminer les concentrations de particules fines PM2,5.

«Mais elles ne permettent pas de déterminer si ces particules viennent de la combustion d'énergies fossiles ou de la fumée des incendies de forêt», a noté la co-auteure Loretta Mickley, spécialiste des interactions entre climat et chimie à Harvard. «Avec les données satellite, on ne voit que certaines pièces du puzzle», a-t-elle indiqué.

Pour affiner le tableau, l'équipe de chercheurs a utilisé un modèle 3D de chimie atmosphérique qui divise la Terre en blocs de 60 km par 50 km, couplé à des données d'émissions de CO2 des différents secteurs (industrie, aviation...) et à des simulations de circulation de l'air de la Nasa.

Une fois connue la concentration de PM2,5, ils se sont penchés sur l'impact sur la santé. De récentes études ayant montré une sous-estimation de cette menace, ils ont développé un nouveau modèle de risque.

Comparé à d'autres causes de morts prématurées, la pollution de l'air, qui provoque mala-

dies cardiaques ou pulmonaires, tue 19 fois plus de personnes chaque année que le paludisme, 9 fois plus que le sida ou 3 fois plus que l'alcool.

Le PM chinois appelle à la coopération sino-européenne dans le développement écologique

Le Premier ministre chinois, Li Keqiang, a appelé à la coopération entre la Chine et l'Europe dans le maintien du multilatéralisme, les vaccins et le développement écologique.

Il s'est ainsi exprimé vendredi, alors qu'il participait à un dialogue virtuel de haut niveau avec des chefs d'entreprise européens par liaison vidéo.

M. Li a déclaré que la Chine resterait engagée en faveur de l'ouverture et œuvrerait à promouvoir la libéralisation et la facilitation du commerce et des investissements.

Il a appelé toutes les parties à faire chacune un pas vers l'autre, à sauvegarder conjointement le consensus international, dont le multilatéralisme, et à suivre le système commercial multilatéral fondé sur les règles et le principe de concurrence loyale.

L'achèvement des négociations sur l'accord d'investissement entre la Chine et l'UE a illustré les efforts conjoints des deux parties pour faire respecter les règles internationales et l'aspiration commune à porter la coopération économique et commerciale à un niveau plus

élevé. Citant la coopération fructueuse entre les entreprises européennes et chinoises sur la production de vaccins, le Premier ministre chinois a indiqué qu'elle avait confirmé une fois de plus que le maintien de la stabilité des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales revêtait une importance clé pour la reprise du travail et de la production dans tous les pays, ainsi que pour la sauvegarde de la santé et du bien-être des hommes. «La Chine continuera de renforcer la coopération avec toutes les parties sur la recherche et le développement de vaccins et de médicaments, afin de mieux protéger la santé et la sécurité des gens», a souligné M. Li. En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, il a indiqué que la Chine, en tant que grand pays industriel, était déterminée à utiliser le stock existant de ressources et à insister sur la promotion du passage à une énergie à faibles émissions de carbone et à la transformation verte de l'économie et de la société dans le processus de développement de haute qualité.

Il y a de grandes perspectives pour la coopération entre la Chine et l'Europe dans le développement écologique, l'économie numérique et la fabrication intelligente, a-t-il poursuivi, exprimant le souhait que la partie européenne s'ouvre davantage à la Chine dans les domaines comme les technologies énergétiques propres.

K. H.

«Thakafa-up Challenge 2021»

Un concours pour encourager la créativité artistique

■ Les événements culturels s'annoncent de partout après la réouverture des établissements qui leur sont dédiés. Des expositions d'art plastique et d'artisanat ainsi que des événements littéraires sont proposés au public. En effet, le ministère de la Culture et des Arts lance, en collaboration avec le ministère délégué chargé de l'Economie du savoir et des Start-up, le concours «Thakafa-up Challenge 2021».



Par Abla Selles

Ouvert à tout jeune créatif ou start-up, ce concours se veut un programme innovant dans les domaines de la littérature,

de la musique, des arts visuels, du théâtre et du cinéma, de l'audiovisuel et du patrimoine matériel et immatériel, précise un communiqué du ministère de la Culture. Il s'agit principalement d'un concours qui encourage la

créativité et l'innovation dans différents domaines culturels.

Les candidats intéressés par la littérature peuvent présenter des projets relatifs à la promotion de la lecture auprès des enfants et des jeunes par des

outils technologiques et au développement et à l'enrichissement des plateformes dédiées aux jeunes en contenus culturels ludo-éducatifs. Dans le volet musical, les projets concerneront des solutions de distribution musicale et de promotion de cet art, outre des solutions de détection et de découverte de talents en musique.

L'objectif de ce concours est de faire du théâtre et des différents espaces d'expression des lieux culturels interactifs et attractifs et de développer des dispositifs numériques qui stimulent les interactions avec les publics, notamment dans le domaine des arts scéniques et visuels, selon les organisateurs.

S'agissant du patrimoine culturel matériel et immatériel, les projets concernent le développement d'outils numériques pour recueillir, sauvegarder, transmettre et diffuser le patrimoine culturel immatériel et matériel, à travers l'introduction de nouvelles techniques et applications pour téléphone portable.

La participation à ce concours est ouverte jusqu'au 28 février via la plateforme numérique «challenge.e-servicesculture.dz» ou le site officiel du ministère de la Culture et l'annonce des lauréats

est prévue pour le 13 mars prochain. Ce concours s'inscrit dans le cadre de «la nouvelle stratégie» du ministère de la Culture, visant «à numériser le secteur et à renforcer le tissu entrepreneurial culturel, en encourageant les start-up à participer à la promotion de l'acte culturel et aux industries culturelles, innovantes et cinématographiques, notamment avec la forte utilisation de la technologie numérique», conclut le communiqué.

A. S.

Décès

Mary Wilson est morte

«You Can't Hurry Love», «Baby Love» ou encore «Come See About Me»: voici les hits légendaires interprétés par Mary Wilson aux côtés de Diana Ross et Florence Ballard sous le nom de groupe The Supremes. La chanteuse s'est soudainement éteinte le 8 février dans la soirée, à l'âge de 76 ans, chez elle, à Henderson dans le Nevada, d'après une déclaration de son ami et attaché de presse, Jay Schwartz, à plusieurs médias américains.

Originaire de la ville de Detroit, le trio était signé chez le label Motown Records au début des années 60, en 1961. Dès lors, le groupe The Supremes a enchaîné les succès avec notamment 12 titres dans le classement musical Billboard Hot 100, devenant ainsi un des meilleurs groupes féminins ayant vendu le plus de disques aux États-Unis et dans le monde.

«J'ai été extrêmement choqué et attristé d'apprendre le décès d'une des membres importantes de la famille Motown, Mary Wilson, du groupe The Supremes», a dit Berry Gordy, créateur du label Motown Records lors d'une déclaration lundi soir, selon «The Hollywood Reporter».

Il a ajouté: «Je serai toujours fier de Mary. C'était une star et elle a continué à travailler dur pour perpétuer l'héritage du groupe The Supremes. Mary Wilson était vraiment spéciale. C'était une pionnière, une diva et elle nous manquera terriblement».

Ses funérailles se dérouleront en privé en raison de la crise sanitaire du Covid-19, a expliqué Jay Schwartz, d'après le «New York Times».

«Nous célébrerons sa vie lors d'une cérémonie plus tard dans l'année».

R. M.

Agence algérienne pour le rayonnement culturel Hakim Tounsi expose ses œuvres

Par Abdelatif accueille le 13 février à partir de 15h le vernissage de l'exposition de l'artiste Hakim Tounsi. Une exposition placée sous le titre «La rive orientale», qui sera visible jusqu'au 26 février. Celle-ci donne à voir des arbres et de l'architecture mauresque. «Des éléments de prédilection que mêle l'artiste tout en harmonie dans un style semi-figuratif et pictural», peut-on lire dans le texte de présentation de l'artiste peintre. Et d'apprendre: «Les arbres sont représentés dans toute leur splendeur, dont la métaphore principale est la vitalité en suite le développement et la force qui tout comme l'homme doit traverser et résister aux diffi-

cultés pour faire sa place. Et viennent se greffer d'une manière subtile et en formes spirales, des branches qui laissent entrevoir le dynamisme du cycle de la vie et fait renaître son élan pour créer une belle émotionnelle de la quiétude». Vous l'aurez compris, la nature sans toute sa splendeur réalisée de façon abstraite et chatoyante constitue l'âme du travail de cet artiste. Né en Juin 1965, Hakim Tounsi a entamé ses études à l'Ecole nationale des beaux-arts. Il se spécialisera en communication visuelle où il obtient un diplôme en 1992. Après cela, il se consacre à l'enseignement du dessin aux lycéens, tout en exposant ses œuvres dans des

centres culturels en Algérie. Il quitte l'Algérie pour s'installer en France afin de découvrir et enrichir son savoir artistique. Entre les années 90 et 2000, il participe à plusieurs manifestations artistiques à l'étranger entre autres, la Biennale des jeunes créateurs à Valence (Espagne), et obtient le premier prix de dessin à un concours (concours d'un jour) à Rosny sous bois, (France), exposition collective à la mairie de Paris 17^e et à une grande exposition au Centre culturel algérien à Paris. De 2015 à 2018, il participe avec l'association marocaine «La Casbah de l'artiste», à des ateliers et des expositions à Paris (France). Pour parler de son

exposition «La vie orientale», l'artiste emprunte à Victor Hugo une de ses citations en affirmant: «L'Art, c'est le reflet que renvoie l'âme humaine éblouie de la splendeur du beau». Une belle exposition en somme qui se mariera très bien avec le décor luxuriant de la Villa Abdelatif, cette demeure du XVIII^e siècle, considérée ainsi comme un fleuron de l'architecture ancienne d'Alger. Un haut lieu de la culture qui, rappelez-le, dispose pour cela d'ateliers et de studios pour l'hébergement des artistes. Elle accueille également des rencontres et autres événements culturels.

M. K.

Ministère de la Culture et Confédération algérienne du patronat

Signature d'une convention pour lancer des investissements

Le ministère de la Culture et des Arts et la Confédération algérienne du patronat (CAP) ont signé, lundi à Alger, une convention de partenariat pour lancer des investissements et réaliser des projets économiques dans

divers domaines de la culture et des arts, indique un communiqué du ministère. En présence de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, l'accord a été signé par le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Culture et des Arts chargé de

l'Industrie cinématographique et de la Production culturelle, Bachir Youcef Sehairi, et du président de la CAP, Mohamed Nadir Bouabbas. Inscrite dans le cadre de la stratégie du ministère de la Culture et des Arts d'intégrer son secteur dans l'action

économique, en application du Plan de relance économique du gouvernement, la convention vise à «créer un guichet unique» permettant à l'investisseur de réaliser des projets dans divers domaines de la culture et des arts.

F. H.



Canons à eau, tirs

La tension monte en Birmanie contre les manifestants anti-coup d'État

■ **Canons à eau, tirs de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes : la tension montait hier en Birmanie, quatrième jour d'importantes manifestations contre le coup d'État du 1^{er} février, les contestataires bravant les menaces de représailles des généraux.**

Par Mourad M.

A Naypyidaw, la capitale construite par la junte au cœur de la jungle, la police a tiré des balles en caoutchouc sur des manifestants, selon des habitants.

Des témoins faisaient état de personnes blessées, mais il était impossible d'obtenir une confirmation auprès des hôpitaux à ce stade.

«On a tiré sur mon fils qui tentait d'utiliser un mégaphone pour demander aux gens de manifester pacifiquement», a raconté Tun Wai, un orfèvre de 56 ans. «Il est en train de se faire opérer. Je suis très inquiet».

Un peu plus tôt, les forces de l'ordre avait fait un usage répété des canons à eau contre un petit groupe de contestataires qui refusaient de se disperser.

A Mandalay (nord), deuxième ville du pays, la police a tiré des gaz lacrymogènes «contre des protestataires qui agitaient des drapeaux de la Ligue nationale pour la démocratie», le parti d'Aung San Suu Kyi, a relevé une habitante.

Les autorités ont interdit la veille les rassemblements de

plus de cinq personnes à Rangoun, Napyidaw et dans d'autres villes. Un couvre-feu a été décrété.

«Des actions doivent être prises (...) contre les infractions qui troublent, empêchent et détruisent la stabilité de l'État», a mis en garde la télévision d'État face au vent de fronde qui souffle sur le pays.

Bravant les menaces, les manifestants sont à nouveau descendus hier en nombre dans les rues.

A Rangoun (sud), la capitale économique, des contestataires se sont rassemblés près du siège de la LND.

«Pas de dictature !», «Nous voulons notre chef Suu Kyi», détenue au secret depuis son arrestation le 1^{er} février, pouvait-on lire sur des banderoles.

Dans un autre quartier de la ville, des dizaines d'enseignants ont défilé, saluant à trois doigts en signe de résistance.

«Les mises en garde de l'armée ne nous inquiètent pas, c'est pourquoi nous sortons aujourd'hui. Nous ne pouvons pas accepter leur excuse de fraude électorale. Nous ne voulons pas d'une dictature militaire», a déclaré l'enseignant Thein

Winun.

Ces trois derniers jours, des centaines de milliers de manifestants ont défilé à travers le pays.

Ils réclament la libération des personnes détenues, la fin de la dictature et l'abolition de la Constitution de 2008, très favorable à l'armée.

Ce vent de contestation est inédit depuis le soulèvement populaire de 2007, la «Révolution de safran», menée par les moines et violemment réprimée par l'armée.

Le risque de répression est réel. «Nous savons tous de quoi l'armée est capable : d'atrocités massives, de meurtres de civils, de disparitions forcées, de torture et d'arrestations arbitraires», a souligné Tom Villarin, du groupement des parlementaires de l'Asean (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) pour les droits humains.

Depuis le 1^{er} février, plus de 150 personnes – députés, responsables locaux, activistes – ont été interpellées et sont toujours en détention, selon l'Association d'assistance aux prisonniers politiques, basée à Rangoun.

Le commandant en chef de l'armée, Min Aung Hlaing, s'est exprimé pour la première fois lundi soir sur la chaîne de l'armée, Myawaddy TV.

Il s'est engagé à «la tenue d'élections libres et justes» à la fin de l'état d'urgence d'un an, et promis un régime militaire «différent» des précédents.

La Birmanie a vécu près de



PH. > D. R.

50 ans sous le joug de l'armée depuis son indépendance en 1948. Le putsch du 1^{er} février a mis fin à une brève parenthèse démocratique d'une décennie.

L'armée conteste la régularité des législatives de novembre, remportées massivement par la LND. Mais des observateurs internationaux n'ont pas constaté de problèmes majeurs lors de ce scrutin.

En réalité, les généraux craignaient de voir leur influence diminuer après la victoire d'Aung San Suu Kyi, qui aurait pu vouloir modifier la Constitution très favorable aux militaires.

Très critiquée il y a encore peu par la communauté internationale pour sa passivité lors des exactions contre les musulmans rohingyas, la prix Nobel de la paix, en résidence surveillée pendant 15 ans pour son opposition à la junte, reste adulée dans son pays.

L'ex-dirigeante serait «en bonne santé, assignée à résidence à Naypyidaw», d'après son parti. Le coup d'État a été condamné par les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni et de nombreux autres pays. La Nouvelle-Zélande a annoncé, hier, la suspension de ses contacts militaires et politiques de haut niveau avec la Birmanie, devenant le premier pays à décider d'un isolement de la junte.

«Après des années de dur travail pour bâtir une démocratie en Birmanie, je pense que tout Néozélandais doit se sentir catastrophé de voir ce que les militaires ont fait ces derniers jours», a déclaré la Première ministre néozélandaise, Jacinda Ardern.

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU va tenir vendredi une session spéciale sur ces événements.

M. M.



Commentaire

Liberté

Par Fouzia Mahmoudi

Si François Hollande semblait d'abord prendre la candidature, puis la victoire, de son ancien ministre de l'Économie à l'élection présidentielle en 2017 avec un certain fair-play, il est rapidement apparu que l'ancien chef d'État soit décidé à savonner la planche à Emmanuel Macron dès que l'occasion se présente. Pourtant, plutôt que de profiter des tensions actuelles sur la loi sur le «séparatisme» présenté par le gouvernement pour critiquer une fois encore son ancien ministre, il a défendu ce texte porté par son successeur. L'ex-président français a affirmé que la laïcité n'était «pas contre les musulmans», mais au contraire permettait «la liberté de culte de toutes les religions», sur Radio J. «La laïcité n'est pas contre les musulmans, pas plus qu'elle n'est contre les catholiques ou contre les juifs», a affirmé François Hollande. «Au contraire, elle assure la neutralité de l'État et fait qu'aucune religion ne vienne interférer dans les lieux où elle n'a pas sa place», a-t-il expliqué. «Je dis aux jeunes : quelle chance vous avez de vivre en France ! Vous pouvez croire ou ne pas croire. Il n'y a pas de religion d'État. Dans beaucoup de pays, y compris démocratiques, il y a des religions d'État», a-t-il ajouté. Interrogé sur les déclarations de Jean-Luc Mélenchon, dirigeant de La France Insoumise, qui a accusé le gouvernement de «stigmatiser» les musulmans avec son projet de loi contre le séparatisme, l'ex-chef de l'État a répondu : «Prétendre qu'un texte de loi puisse être regardé comme un texte contre les musulmans, ce n'est pas favoriser la concorde nationale». L'Assemblée nationale, qui examine le projet de loi «confortant le respect des principes de la République», a voté unanimement jeudi une des mesures phares du texte qui prévoit de punir de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende toute personne menaçant, violentant ou intimidant un élu ou un agent du service public dans le but de se soustraire totalement ou partiellement aux règles des services publics. L'ex-président socialiste a ainsi réussi à mettre de côté sa rancœur contre son ancien ministre pour tenter d'apaiser les tensions autour de ce texte, alors que la gauche, bien au-delà de Mélenchon, se montre de plus en plus critique et que le Premier secrétaire du PS, Olivier Faure, fait partie de ceux qui accusent cette loi d'être inutile. Toutefois, si Hollande n'a pas sauté sur cette occasion pour critiquer une fois de plus Macron comme il l'avait allégrement fait lors de la crise des «gilets jaunes» ou au début de la crise du Covid-19, il trouvera certainement dans les semaines et mois à venir un nouveau sujet sur lequel il pourra prendre en faute l'action de l'Élysée. **F. M.**

Rupture d'un glacier en Inde

Les sauveteurs bataillent pour tenter de retrouver des survivants

Les opérations de sauvetage dans le nord de l'Inde se poursuivaient hier pour tenter de sauver 34 personnes bloquées dans un tunnel bouché par des tonnes de débris après une crue dévastatrice, attribuée à la rupture d'un glacier himalayen, qui a fait au moins 31 morts et plus de 170 disparus.

Deux jours après la catastrophe, imputée à la rupture d'un glacier due au réchauffement climatique, les recherches de survivants battaient leur plein dans cette vallée sinistrée de l'État d'Uttarakhand, situé à la frontière indo-tibétaine.

Ponts, routes, et deux centrales hydroélectriques ont été emportés. La construction de barrages et le dragage du lit des rivières pour en extraire le sable destiné à l'industrie de la construction, sont parmi les autres hypothèses retenues pour expliquer le drame.

La plupart des disparus étaient des travailleurs de deux centrales électriques à Tapovan, dont plus d'une trentaine étaient encore coincés hier dans un tun-

nel en U long de 2,7 kilomètres, désormais rempli de boue et de débris charriés par la crue dévastatrice de 20 mètres de haut. Douze personnes ont été sauvées à un bout du tunnel dimanche, mais 34 autres restaient encore bloquées à l'autre extrémité, a déclaré à l'AFP, Banudutt Nair, officier de police, responsable de l'opération de sauvetage. Des centaines d'ouvriers se sont efforcés de dégager le tunnel durant toute la nuit de lundi jusque dans la matinée d'hier. Ils sont parvenus à débayer 120 mètres de tunnel. Les sauveteurs «se préparent à pénétrer dans le tunnel dès que tout mouvement à l'intérieur sera praticable», a tweeté le gouvernement local.

«Le travail durera jour et nuit. Il n'y aura pas de pause», a promis le responsable local des ponts et chaussées, AS Rathod.

Selon Banudutt Nair, les sauveteurs ont l'espoir que des poches d'air se soient formées à l'intérieur du tunnel, où les travailleurs pourraient s'être réfugiés, toujours en vie.

A la tombée de la nuit lundi, de gigantesques projecteurs éclairaient l'entrée pendant qu'une énorme pelleteuse se frayait péniblement un accès dans la boue. Les sauveteurs passaient à sa suite tout le site au crible à la recherche de survivants ou de corps. Non loin de là, des ouvriers à l'aide d'une autre pelleteuse tentaient de dégager des rochers bloquant l'accès à la centrale électrique de Rishi Ganga. Totalement détruite, il ne reste d'elle qu'un terrain vague couvert de boue brune et grise. Tout près de là, un pont en béton a été entièrement emporté.

Ramesh Negi, un commerçant, profitait d'une grand soleil matinal dimanche quand il a entendu un grondement assourdissant accompagnant un immense mur d'eau, qui est allé s'écraser sur un pont aussitôt rayé de la carte. Des dizaines d'ouvriers qui construisaient un barrage dans le lit de la rivière, ainsi que des bergers avec leur bétail sur les flancs de la montagne, ont été engloutis par le déluge, se souvient-il.



Farid Boukaïs, élu à l'unanimité à la tête de la FA Athlétisme «Il se peut qu'on demande le report des prochains Championnats d'Afrique»

LE NOUVEAU président de la Fédération algérienne d'athlétisme, Farid Boukaïs, a annoncé, lundi à Alger, que sa première importante décision en tant que nouveau patron de l'instance pourrait être d'interpeller le ministère de la Jeunesse et des Sports afin de demander le report à une date ultérieure des prochains Championnats d'Afrique de la discipline, prévus l'été 2021 en Algérie. «La pandémie de nouveau coronavirus a pratiquement tout gelé pendant plus de dix mois et les prochains Championnats d'Afrique sont prévus au mois de juin : autrement dit, dans moins de quatre mois. Honnêtement, et si je n'ai pas la certitude que nous puissions garantir une bonne organisation, qui soit à la hauteur d'un pays comme l'Algérie, je demanderais au MJS que ces Championnats soient reportés à une date ultérieure, pour nous laisser le temps de bien les préparer», a-t-il expliqué juste après son élection.

Le président de la Ligue d'athlétisme de Tizi-Ouzou avait remporté le suffrage de cette assemblée élective avec 39 voix, devant son unique concurrent, l'ancien athlète Yacine Louail, qui a récolté 34 voix. Dans sa nouvelle tâche en tant que président de la FAA, Boukaïs sera assisté de sept membres, à savoir : Mokhtar Safi, Hocine Boukendoul, Hamid Rahmouni, Tahar Bekhouche, Ferhat Azzem, Mohamed Toumi et Laïd Bessou. Outre la longue période d'arrêt imposée par la pandémie de nouveau coronavirus, Boukaïs a tenu compte égale-

ment du mois de ramadhan (ndlr, au mois d'avril), pendant lequel les activités seront relativement limitées. Un autre fait qui, selon lui, fait pencher la balance en faveur d'un éventuel report des prochains Championnats d'Afrique, à Oran. Cependant, et loin d'être catégorique à propos de ce report, le nouveau président de la FAA a tenu à rappeler que «impossible n'est pas algérien» et que «tous les efforts nécessaires seront consentis», pour permettre le déroulement de cette compétition «au mois de juin prochain». Autre priorité pour Boukaïs en tant que nouveau président de la FAA, «la création d'un comité des sages, et dans les plus brefs délais», pour aplanir les divergences, et surtout pour contribuer au «rassemblement de la grande famille de l'athlétisme algérien». «Ce comité des sages pourrait avoir aussi un rôle consultatif, et nous serons ouverts à toute proposition émanant de sa part, pour peu qu'elle soit intéressante et qu'elle serve l'intérêt de notre sport», a-t-il tenu à préciser. Initialement, quatre candidats s'étaient présentés à la présidence de la FAA, mais deux d'entre eux ont finalement décidé de se retirer de la course le jour de l'assemblée. Il s'agit de Kamel Benmissi (ancien président de fédération) et Mourad Benslimani (Ligue de Médéa). Idem chez les candidats à faire partie du nouveau Bureau fédéral, qui étaient 28 au départ, avant qu'Anwar Taïbi ne se retire au dernier moment, laissant le suffrage se dérouler avec seulement 27 candidats.

CHAN-2022 L'Algérie reçoit le flambeau et se prépare

■ Le flambeau du CHAN a été officiellement remis par la Confédération africaine de football (CAF) à l'Algérie, futur pays hôte de la prochaine édition du Championnat d'Afrique des nations CHAN-2022, décalée à 2023, à l'issue de la finale de la 6^e édition disputée dimanche soir au stade de Yaoundé (Cameroun).



Un grand travail attend Bouguera pour préparer le CHAN

Par Mahfoud M.

C'est l'ambassadeur d'Algérie à Yaoundé, Merzak Bedjaoui, qui a reçu le drapeau de la CAF des mains des officiels de l'instance africaine de football. C'est une lourde tâche qui attend donc les instances dirigeantes du sport en Algérie qui devront se préparer convenablement à ce rendez-vous très important pour le sport algérien en général et pour la baie ronde nationale en particulier. Il faut savoir que le pays s'est engagé à réceptionner quatre nouveaux stades pour cette compétition, dont trois au moins seront utilisés lors de cette édition. Il s'agit des stades de Baraki et de Douéra à Alger, et celui de Tizi-Ouzou, alors que celui d'Oran sera réceptionné sous peu, sans doute dans un mois, et sera prêt pour les Jeux Méditerranéens qu'abritera El Bahia en 2022. Le stade de Baraki est celui dont les travaux ont le plus avancé, sachant que l'entreprise chinoise, responsable de l'œuvre, a accéléré la cadence en promettant de le

livrer dans quatre à six mois, au maximum. Pour les deux autres, les responsables des entreprises qui conduisent les travaux devront redoubler d'efforts pour espérer terminer au moins dans une année, soit avant le rendez-vous continental d'une année. Pour ce qui est de l'aspect technique et la participation de la sélection à la compétition, le sélectionneur national de l'EN A, Madjid Bouguera, aura du pain sur la planche pour préparer le groupe à cette joute. Il se contente pour le moment de la

supervision, étant donné le grand retard pris pour la reprise de la compétition nationale et le championnat de Ligue en raison du Covid, mais il doit passer à la vitesse supérieure en organisant des stages et des matchs amicaux pour choisir son effectif et les joueurs sur lesquels il devra compter pour cette compétition. Ce ne sera pas facile avec le manque de compétition chez certains joueurs, mais il doit gagner du temps en cochant déjà les éléments qui figureront sur sa liste élargie. M. M.

Natation /Meeting international de Nice Participation réussie du duo Syoud et Mellih

LE DIRECTEUR des équipes nationales de la Fédération algérienne de natation (DEN/FAN), Lamine Benabderrahmane, a estimé que les nageurs Jaoued Syoud (O. Nice) et Amel Mellih (Saint-Priest) ont réussi leur participation au meeting international de Nice (5-7 février), en réalisant les minimas B des Mondiaux d'Abou Dabi-2021 (Emirats arabes unis) et Fukuyoka-2022 (Japon). Trois nageurs algériens : Jaoued Syoud (O. Nice), Ramzi Chouchar (Saint-Raphaël Natation) et Amel Mellih (Saint-Priest), ont pris part au meeting de Nice, 1^{er} étape de la Golden Ligue, avec l'objectif de décrocher des tickets aux Jeux olympiques de Tokyo, aux Mondiaux en petit bassin prévus aux Emirats arabes unis en décembre 2021, ainsi qu'aux Mondiaux en grand bassin prévus au Japon en mai 2022. Dans une déclaration, le DEN s'est dit «satisfait» des résultats obtenus par les nageurs algériens, notamment Mellih qui a réussi à améliorer son chrono sur 50m nage libre de (26.03) à (25.92), réalisant les minimas B des

Mondiaux 2021 et 2022. Avec ce nouveau chrono, Mellih (27 ans) se rapproche de plus en plus des minimas B du 50m nage libre des Jeux olympiques de Tokyo-2020 fixés à (25.46). Concernant Syoud, le technicien algérien a indiqué que le nageur de l'Olympique Nice Natation a confirmé ses temps sur 200m et 400m quatre nages, et a établi les minimas B du 100m papillon avec un chrono (53.67). Benabderrahmane est également revenu sur la participation «moyenne» de Ramzi Chouchar (23 ans), soulignant que le nageur de Saint-Raphaël Natation a reçu sur le tard la confirmation de sa participation au meeting de Nice. «Chouchar aura d'autres occasions de se distinguer. Il poursuit sa préparation pour les prochaines compétitions, notamment le meeting de Marseille prévu en mars prochain», a-t-il assuré. Le DEN a également indiqué que Abdallah Ardjoun (ASPTT), Anis Djaballah (USM Alger), n'ont pas été engagés au meeting de Nice, après le test positif au Covid-19 de Djaballah, détecté lors du meeting de Genève (15-17 janvier).

Mondial des clubs

Le Bayern jouera la finale contre les Tigres mexicains

AVEC un doublé de Lewandowski, le Bayern a battu lundi le champion d'Afrique Al-Ahly (Egypte) 2-0 en demi-finale du Mondial des clubs à Doha, et affrontera jeudi en finale (18h00 GMT) les Tigres mexicains d'André-Pierre Gignac. Les Allemands ne sont plus qu'à un pas d'un Grand chelem historique de six titres consécutifs, après leur quintuplé de 2020 :

Coupe et Championnat d'Allemagne, Ligue des champions et Supercoupe d'Allemagne et d'Europe. Robert Lewandowski, meilleur joueur Fifa 2020, a marqué aux 17^e et 85^e minutes, d'abord d'un tir de près dans la surface, puis en repoussant tranquillement de la tête dans le but un centre de Leroy Sané, alors qu'il était complètement seul aux six mètres.

Sanctions de la LFP

Le CABBA sanctionné pour absence d'entraîneur

LE CA BORDJ Bou-Arréridj a écopé d'une amende de 200 000 dinars pour «absence d'entraîneur sur la main courante», lors du match en déplacement disputé dimanche face à la JS Saoura (défaite 2-0), dans le cadre de la 12^e journée du championnat de Ligue 1, a indiqué, lundi, la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site. Depuis la démission de l'entraîneur Dziri Billel, au lendemain de la défaite concédée à domicile dans le derby des Hauts-

Plateaux face à l'ES Sétif (1-5) le 9 janvier dernier, le CABBA peine à trouver son successeur. Le technicien Aziz Abbès, qui a entamé la saison sur le banc du WA Tlemcen, a donné son accord avant de se rétracter. De son côté, le NC Magra s'est vu infliger une amende de 50 000 dinars pour «mauvaise organisation», alors que l'US Biskra et le CS Constantine ont écopé chacun de 200 000 dinars d'amende pour «non-respect du protocole sanitaire anti-Covid». Le NA

Houssein-Dey a écopé, quant à lui, de 50 000 dinars d'amende pour «tableau d'affichage non opérationnel», à l'occasion de la réception de la JS Kabylie (0-2). Enfin, la commission de discipline de la LFP a infligé un match de suspension plus une amende de 30 000 dinars pour contestation de décision à plusieurs joueurs, à l'image de Hicham Belkaroui (MC Oran), Nabil Bouasmaha (CABBA) et Bourahla Mohamed Essaid (NCM).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Oran

Démantèlement d'un réseau de trafiquants de cocaïne

UNE QUANTITÉ de 4,250 kg de cocaïne pure (crack) a été saisie et huit personnes faisant partie d'un réseau criminel organisé activant à l'intérieur et à l'extérieur du pays ont été arrêtées par la brigade de lutte contre le trafic de stupéfiants relevant de la sûreté de wilaya d'Oran, a-t-on appris, hier, auprès de ce corps de sécurité.

Les éléments de la brigade de lutte contre le trafic de stupéfiants relevant du service de wilaya de la police judiciaire de la sûreté de wilaya d'Oran ont réussi à démanteler un réseau criminel organisé spécialisé dans le trafic de drogue dure (cocaïne-crack) et ont saisi une quantité de 4,250 kg de cocaïne, ainsi qu'une somme de 38 millions de dinars et 12 véhicules, dont un camion, outre deux motos de grosses cylindrées, a précisé la même source. Selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya d'Oran, cette opération a été enclenchée suite à l'exploitation d'informations parvenues aux éléments de la brigade de lutte contre le trafic de stupéfiants, faisant état de deux personnes sur le point de réaliser une opération de commercialisation de drogue dure au niveau de la zone-est de la wilaya.

Les policiers ont ainsi procédé à la surveillance des mouvements de l'un des deux suspects, qui s'est soldée par la localisation de l'endroit où devait avoir lieu la vente de la

drogue, a indiqué la même source, ajoutant que deux suspects ont été arrêtés en flagrant délit à bord d'un véhicule dans une habitation en cours de construction et en possession d'une quantité d'un kilo de cocaïne.

Les policiers ont poursuivi leur enquête et ont fini par mettre la main sur une seconde quantité de cocaïne de 3,50 kg, soigneusement dissimulée à l'intérieur du logement en question, soit une quantité globale de 4,250 kilos de drogue dure et ont arrêté six autres personnes, a fait savoir la même source, ajoutant qu'après une autorisation de perquisition délivrée par le procureur de la République près le tribunal d'Oran, les policiers ont procédé à la fouille de l'habitation dans laquelle ils ont découvert une somme de 38 millions de dinars et ont également saisi 12 véhicules, dont un camion, en plus de deux motos de grosses cylindrées et 10 téléphones mobiles.

Selon la même source, la valeur globale de la drogue et de la somme d'argent saisies est estimée à 100 millions de dinars. Les mis en cause, accusés de trafic international de drogue dure, de transport, d'importation et de stockage de la drogue, ainsi que d'atteinte à l'économie nationale, seront présentés devant la justice, une fois les procédures réglementaires achevées, a-t-on ajouté.

Lyes Gh.

Inondation d'un atelier clandestin au Maroc

Le bilan s'élève à 28 morts

L'INONDATION survenue lundi dans un atelier clandestin de textile, situé au sous-sol d'une résidence privée de la ville marocaine de Tanger, a fait 28 morts, selon des informations annoncées par des associations locales et des médias marocains. Lundi, un communiqué officiel a fait état de 24 décès dans ce drame qui a suscité l'indignation dans le pays. Un total de 28 corps, en grande majorité des femmes, ont été extraits des niveaux souterrains d'une résidence privée, dans un quartier résidentiel de Tanger (nord) inondé après des pluies torrentielles, selon un bilan communiqué, hier, par les autorités locales. Deux associations locales, l'Observatoire du nord des droits humains et l'Association marocaine des droits de l'Homme dénombrent aussi 28 décès. «Les eaux ont subitement submergé l'espace confiné, les victimes se sont retrouvées coincées sans aucune issue de secours et sont mortes noyées», a déclaré

Abderrahim Kabajj, le commandant régional de la Protection civile. Une enquête judiciaire a été ouverte «pour élucider les circonstances et déterminer les responsables du drame». Plus de la moitié (54 %) de la production du secteur «textile et cuir» du Maroc provient d'unités «informelles», incluant des unités de production «ne répondant pas aux normes légales», selon une étude publiée en 2018 par la Confédération patronale marocaine (CGEM). Le problème n'est pas nouveau : au début des années 2000, une étude du Bureau international du travail évoquait déjà la «précarité des emplois» dans un système de sous-traitance marqué par une «protection sociale insuffisante», des «conditions de travail défallantes», des salaires «souvent inférieurs au salaire minimum légal» – environ 250 euros. Le royaume a connu ces dernières semaines plusieurs épisodes de pluies violentes, après une longue période de sécheresse.

R. M.

La précarité des étudiants



Loumis

Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Deux singes magots récupérés à un barrage de contrôle routier

■ Les deux singes ont été achetés pour 30 000 DA dans un marché de la wilaya de Béjaïa.

Par Hamid M.

Deux singes magots capturés ont été récupérés vendredi dernier par les éléments de la gendarmerie à un barrage au niveau de Tadmaït (11 km à l'ouest de Tizi Ouzou), a indiqué la cellule de communication du groupement territorial local de la gendarmerie.

Les deux singes magots ont été découverts à bord d'un véhicule contrôlé au niveau dudit barrage et appartenant à deux personnes originaires de Relizane.

Les investigations ont révélé que les deux singes ont été achetés pour 30 000 DA dans un marché de la wilaya de Béjaïa. Les deux singes ont été remis



aux services des forêts en vue de les relâcher dans leur envi-

ronnement naturel.

H. M.

Logements AADL (02/2013) à Béjaïa

Les souscripteurs reviennent à la charge

Les souscripteurs AADL (02/2013) d'Ighzer Ouzarif et Sidi Boudrahem (9 920 unités) sont revenus, avant-hier, à la charge avec un nouveau rassemblement de protestation devant le siège de la wilaya. De nombreux souscripteurs ont participé à ce sit-in.

Et comme il fallait s'y attendre, des souscripteurs AADL (2001-2002) ont pris part à cette action de protestation, la énième du genre.

Pour rappel, une marche et trois sit-in avaient été organisés par les protestataires il y a un peu plus d'une semaine devant les sièges de la wilaya, de l'AADL et de la DUCH. Ils ont demandé à être reçus par le wali et ont été informés qu'une visite était programmée ces jours-ci sur les lieux.

Ils ont réclamé la remise des clés de leurs logements et l'accélération des travaux VRD au niveau du pôle urbain d'Ighzer

Ouzarif et de la cadence des travaux de réalisation au niveau de Sidi-Boudrahem. «Y'en a marre des fausses promesses», scandaient-ils.

Des banderoles sur lesquelles étaient transcrites leurs revendications ont été arborées. Le P/APW, qui s'est adressé sur place aux souscripteurs, a demandé qu'ils soient «organisés», tout en les informant qu'«un rapport détaillé a été rédigé et les parlementaires de la wilaya ont été saisis afin de constituer une forte délégation pour toucher les autorités concernées, dont le ministre de l'Habitat».

Il a ensuite appelé les entreprises retenues à mener les travaux de voirie et réseaux divers (VRD), à «retourner les manches», estimant que «le chantier n'a pas avancé puisque le nombre de travailleurs et les moyens mis en œuvre sur les sites sont très limités et insuffi-

sants», selon le constat dressé lors de la sortie effectuée la semaine passée sur les lieux. Selon lui, «sur les 35 entreprises qui ont signé les marchés avec la DUCH, il y avait moins de 50 travailleurs sur les lieux le jour de notre visite avec les membres de l'association de souscripteurs».

Pour rappel, une délégation composée du président de la commission Habitat de l'APW, du président de la commission technologie de l'information et de la communication et deux parlementaires, en l'occurrence Nacer Abdoune et Chafaa Bouaiche, conduite par le président de l'APW, Haddadou Mehenni, avait effectué la semaine dernière une visite au niveau du nouveau pôle urbain d'Ighzer Ouzarif, commune de Oued-Ghir. La délégation avait été accueillie par les membres de l'association des souscripteurs.

Hocine Cherfa